

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 08 juillet 2025

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **jeudi 24 juillet 2025 à 16h00** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 19 mai 2025
3. Organigramme de la PIDAL – présentation
4. Création de 3 postes d'instructeur de natation à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALpool
5. Fixation de la rémunération des 3 postes de salarié à tâche manuelle (instructeur de natation) à raison de 100% pour les besoins du département PIDALpool

À huis clos

6. Nomination d'un fonctionnaire communal
7. Démission d'un fonctionnaire communal (départ en retraite)
8. Autorisation d'ester en justice – dossier de personnel (SM)

Séance publique

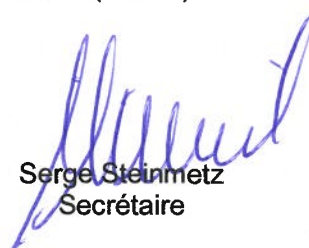
9. Questions des membres du Comité
10. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire